

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil quatorze, le six février. La commune de Saint Seurin de Prats, certifie que les membres du Conseil ont été dûment convoqués le mercredi douze février deux mil quatorze en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Renouvellement Convention SPA
- Repas des Aînés
- Horaires cantine
- Panneaux de rues
- Questions diverses

SEANCE DU 12 FEVRIER 2014

PRESENTS : MM. NICOULEAU - VIGOUROUX - FURLAN - MARUGAN - MUZZIN
MMES GAVARD - POINTET – MM TAILHURAT - BEAUVILLE

ABSENT : M. MEYNIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VIGOUROUX Jean – Eric

Lecture et approbation du compte rendu du 15 janvier 2014.

CONVENTION SPA

Comme chaque année, il y a lieu de renouveler la convention SPA avec la fourrière de Bergerac pour la récupération des animaux errants. Pour 2014, le tarif a été fixé à 0,60 € par habitant (soit 303 € pour notre commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

REPAS DES AÎNÉS

Madame Gavard et Madame Pointet ont choisi le menu de Monsieur Iribarne, traiteur à Castillon la Bataille, pour la somme de 27 € par personne, pour le dimanche 23 février 2014 à 12 h.

Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité.

HORAIRES CANTINIÈRE

Avec la construction du nouveau Restaurant Scolaire, la surface à entretenir devient plus importante et il convient d'augmenter le temps de travail de l'employée.

Le Maire propose d'accorder une heure annualisée supplémentaire, soit un service de 31 h hebdomadaire au lieu de 30 h, à partir du 01/01/2014.

Cette nouvelle répartition des services comprend un jour supplémentaire avant la rentrée et une heure de plus le mercredi matin.

Le Conseil Municipale accepte à l'unanimité.

PANNEAUX DE RUES

Le Maire énumère les noms des rues choisis par la Commission. Après discussion et très peu de modifications, le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Il reste à attribuer les numéros pour chaque maison, de chaque rue, impasse, chemin, ou route, dans les prochains jours.

QUESTIONS DIVERSES

- Aménagement de la garderie
La nouvelle garderie occupe les locaux de l'ancienne cantine. Un réaménagement était nécessaire avec l'installation de toilettes.
L'employé communal a effectué les travaux de transformation avant que l'entreprise TALON intervienne.
- Enlèvement du vieux compteur
Le Maire a demandé à la Lyonnaise des Eaux d'enlever l'ancien compteur suite à la suppression de l'ancienne canalisation qui avait des fuites à répétition. Toute l'installation de l'école et de la garderie est raccordée au nouveau compteur avec des tuyauteries neuves.
- Motion relative à la demande de VCI (Volume Complémentaire Individuel) pour les vins rouges de la région de Bergerac.
Le Maire donne lecture de la motion adoptée par le Conseil Général de la Dordogne en soutien de la Viticulture.

Séance levée à 22 H 05.